



Assemblée générale

Distr. générale
17 mars 2009

Soixante-troisième session
Point 107 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 22 décembre 2008

[sans renvoi à une grande commission (A/63/L.64 et Add.1)]

63/235. Développement agricole et sécurité alimentaire

L'Assemblée générale,

Rappelant la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹, l'Action 21², le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21³, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable⁴ et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)⁵, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁶, le Document final du Sommet mondial de 2005⁷ et la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey⁸,

Réaffirmant les objectifs énoncés au paragraphe 19 de la Déclaration du Millénaire⁹, consistant à avoir réduit de moitié en 2015 la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et la proportion de ceux qui souffrent de la faim,

Rappelant la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation¹⁰, la Déclaration du Sommet

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

² Ibid. annexe II.

³ Résolution S-19/2, annexe.

⁴ Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

⁵ Ibid. résolution 2, annexe.

⁶ Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁷ Voir résolution 60/1.

⁸ Résolution 63/239, annexe.

⁹ Voir résolution 55/2.

¹⁰ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rapport du Sommet mondial de l'alimentation, 13-17 novembre 1996 (WFS 96/REP), première partie, appendice.

mondial de l'alimentation : cinq ans après¹¹, notamment en ce qui concerne l'atteinte de l'objectif de la sécurité alimentaire pour tous grâce à une action menée sans relâche pour libérer tous les pays de la faim, le but immédiat étant d'avoir, en 2015 au plus tard, réduit de moitié le nombre de personnes sous-alimentées, et l'engagement d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement,

Sachant que l'agriculture joue un rôle vital dans la réponse aux besoins d'une population mondiale en pleine croissance et est indissociable de l'élimination de la pauvreté, surtout dans les pays en développement, et soulignant qu'une approche intégrée et viable du développement agricole et rural est donc indispensable si l'on veut parvenir, de manière écologiquement viable, à une meilleure sécurité et une meilleure sûreté alimentaires,

Soulignant qu'il est urgent d'intensifier l'action menée aux échelons national, régional et international pour s'attaquer aux questions concernant la sécurité alimentaire et le développement agricole dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement internationaux,

Toujours préoccupée par le fait que le niveau élevé et la volatilité des prix alimentaires et la crise alimentaire mondiale sont de gros obstacles à la lutte contre la pauvreté et la faim, ainsi qu'aux efforts que font les pays en développement pour accéder à la sécurité alimentaire et atteindre les objectifs consistant à réduire de moitié le nombre de sous-alimentés en 2015 au plus tard, parmi d'autres objectifs de développement fixés d'un commun accord au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, et répétant que les causes de la crise alimentaire mondiale sont multiples et complexes et que ses conséquences appellent une réaction globale et coordonnée à court, à moyen et à long terme de la part des gouvernements et de la communauté internationale,

Se félicitant de la tenue à Rome, du 3 au 5 juin 2008, de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale : les défis du changement climatique et des bioénergies, et saluant l'initiative prise par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies lorsqu'il a créé l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, qui a élaboré le Cadre d'action global¹², parmi d'autres initiatives prises aux niveaux multilatéral, régional et national,

Prenant note avec reconnaissance du travail entrepris par les organes et organisations concernés, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international pour le développement agricole et le Programme alimentaire mondial, dans le domaine du développement agricole et de l'amélioration de la sécurité alimentaire, et par la Commission du développement durable sur le module thématique regroupant des questions relatives à l'agriculture, au développement rural, au régime foncier, à la sécheresse, à la désertification et à l'Afrique,

Insistant sur le fait que l'Organisation des Nations Unies peut contribuer efficacement à l'édification d'un consensus mondial sur la manière d'aborder le développement agricole et la sécurité alimentaire,

¹¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après, 10-13 juin 2002*, première partie, appendice; voir également A/57/499, annexe.

¹² Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/issues/food/taskforce/cfa.shtml.

1. *Affirme à nouveau* qu'il faut s'attaquer d'urgence et de façon appropriée aux questions du développement agricole et de la sécurité alimentaire, dans le cadre des politiques de développement nationales et internationales ;

2. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session une question intitulée « Développement agricole et sécurité alimentaire », qui sera examinée par la Deuxième Commission ;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-quatrième session, en étroites coopération et coordination avec les organes et organismes des Nations Unies concernés, et au titre de la question intitulée « Développement agricole et sécurité alimentaire », un rapport sur l'action menée aux échelons national, régional et international dans le prolongement de la présente résolution.

*73^e séance plénière
22 décembre 2008*